



# **SYNTHÈSE DU SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS À LA VIE ASSOCIATIVE 2024**

DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE, DES  
CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES  
SERVICE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET  
ASSOCIATIF



## ***Preamble – Retour sur l'année 2024***

# **PARTIE 1 - LES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS AUX ASSOCIATIONS EN 2024**

## ***Les chiffres clés***

### **1. LE PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT A LA VILLE DE PARIS**

#### **1.1. LES DEMANDES DE SUBVENTION DEPOSEES AU TITRE DE 2024**

- 1.1.1. Les demandes de subventions déposées dans le cadre de la campagne de subventions
- 1.1.2. Les demandes de subventions en réponse à un appel à projets

#### **1.2. LE CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- 1.2.1. L'orientation et l'instruction des demandes de subventions
- 1.2.2. Le vote et le versement des demandes de subventions

### **2. LES GRANDES TENDANCES DES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2024**

#### **2.1. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2024**

- 2.1.1. [Le nombre et le montant des subventions votées](#)
- 2.1.2. [La répartition des subventions votées par secteur d'activités](#)
- 2.1.3. [La répartition des subventions votées par nature](#)
- 2.1.4. [La répartition des subventions votées par montant](#)
- 2.1.5. [Les subventions votées dans le cadre d'un appel à projets](#)
- 2.1.6. [Les subventions votées dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif \(CPO\)](#)

#### **2.2. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2024 PAR SECTEUR D'ACTIVITES**

- 2.2.1. [Culture, Patrimoine et Tourisme](#)
- 2.2.2. [Enfance, Petite Enfance, Sport et Jeunesse](#)
- 2.2.3. [Solidarité, Santé et Inclusion](#)
- 2.2.4. [Formation, Recherche et Emploi](#)
- 2.2.5. [Engagement Citoyen et Associatif, Soutien aux Quartiers Populaires](#)
- 2.2.6. [Transition Ecologique et Environnement](#)
- 2.2.7. [Mobilités](#)
- 2.2.8. [Action internationale](#)

### **3. LE SUBVENTIONNEMENT PAR ARRONDISSEMENT**

## **PARTIE 2 - LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES**

### **1. LES EQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS**

- 1.1.** La mise à disposition de locaux associatifs
- 1.2.** La mise à disposition de salles et de bureaux

### **2. ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS**

### **3. AGIR : UN SOUTIEN NOUVEAU AU BENEVOLAT PARISIEN**

### **4. LE CARREFOUR DES ASSOCIATIONS PARISIENNES**

## **PARTIE 3 – LES ANNEXES**

ANNEXE 1 – Glossaire des Directions opérationnelles de la Ville de Paris

ANNEXE 2 – Les appels à projets lancés par la Ville de Paris en 2024

ANNEXE 3 – Les Ressources



## PREAMBULE - Retour sur l'année 2024

Fidèle à son engagement en faveur du tissu associatif parisien, la Ville de Paris a poursuivi en 2024 ses efforts pour renforcer le soutien apporté aux associations, en lien étroit avec leurs besoins et les évolutions du secteur.

Cette ambition s'est traduite par plusieurs avancées concrètes pour la simplification du parcours usager et la lisibilité de l'octroi des subventions aux associations. Les actions menées en 2024 illustrent cette dynamique à travers :

- Des échanges approfondis avec les associations subventionnées pour préciser leurs besoins et leurs attentes au-delà de l'aide financière de la Ville de Paris ;
- La publication en open data de données plus complètes sur les subventions aux associations dans une logique de transparence accrue ;
- L'accompagnement renforcé des associations tant dans les démarches de demande que dans l'accès aux ressources et aux équipements.

Ce document présente les principales évolutions de l'année 2024, en mettant notamment en lumière les dispositifs déployés autour de la plateforme *Paris Asso*, les nouvelles modalités de dépôt des demandes de subvention, ainsi que les actions d'appui menées au plus près des acteurs associatifs.

La Ville de Paris a également, en interne, amélioré le processus d'instruction des demandes de subventions. Cette évolution porte sur l'harmonisation progressive des documents d'instruction et la mise en place d'un document unique de cotation des risques juridiques et financiers. Cette clarification des enjeux liés aux subventions a permis de renforcer la transparence par la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Inspection générale de la Ville de Paris lors de ses audits.

### ➤ **Paris Asso : Plateforme numérique pour les associations.**

Toutes les demandes de subvention s'effectuent en ligne sur la plateforme [www.parisasso.paris.fr](http://www.parisasso.paris.fr). Grâce à son interface simplifiée et son accompagnement renforcé depuis l'été 2023, Paris Asso facilite le parcours de dépôt et de suivi des demandes.

Depuis 2023, deux campagnes de dépôt de demandes de subvention ont été instaurées : une campagne principale à l'automne et une campagne secondaire au printemps. En dehors de ces périodes, l'accès au formulaire de dépôt de demande est fermé. Les demandes déposées à l'automne 2024 reçoivent au plus tard une réponse en juillet 2025.

Depuis la refonte de Paris Asso, les appels à projets sont désormais référencés sur une page unique dédiée aux appels à projets sur le site internet de la Ville de Paris<sup>1</sup> et sur la plateforme [www.parisasso.paris.fr](http://www.parisasso.paris.fr), permettant ainsi aux associations de disposer d'une meilleure visibilité des appels à projets ouverts et de leur règlement.

Enfin, la Ville de Paris a mis à disposition des associations un ensemble d'outils pour mieux les accompagner, notamment pour faciliter le dépôt des demandes de subventions dans le cadre de la nouvelle campagne<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.paris.fr/appels-a-projets>

<sup>2</sup> Exemple : vidéo d'accompagnement pour déposer une demande de subvention : [www.paris.fr/pages/les-demandes-de-subventions-5334](http://www.paris.fr/pages/les-demandes-de-subventions-5334)

➤ **L'accompagnement renforcé des associations**

La Ville de Paris propose désormais chaque année des réunions de « Rentrée des associations » dans les arrondissements qui en font la demande. Ces moments de rencontre et d'échanges sont animés en collaboration avec les mairies d'arrondissements et en particulier les Maisons de la vie associative et citoyenne.

En complément du soutien apporté par les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) et le Carrefour des associations parisiennes (CAP), la Ville de Paris a fait progresser l'accès des associations aux locaux associatifs avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, du cadre réglementaire harmonisé pour le multiusage des équipements publics adopté fin 2023 par le Conseil de Paris<sup>1</sup>.

Renouvelé au tiers, le Conseil parisien des associations a poursuivi ses travaux, débouchant notamment sur une proposition de vœu relatif à la mise en application du Contrat d'engagement républicain par les services de la Ville de Paris, voté au Conseil de Paris en février 2024.

---

<sup>1</sup> Délibération 2024 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.

---

**PARTIE 1**  
LES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS AUX ASSOCIATIONS  
EN 2024

---

## LES SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS AUX ASSOCIATIONS EN 2024

### *Les chiffres clefs*

Paris se distingue par son tissu associatif dense et dynamique, avec près de **80 000 associations actives**. Cet engagement associatif considérable s'illustre par la diversité des thématiques couvertes, avec plus de **22 secteurs d'intervention**.

La Municipalité accompagne ce dynamisme en consacrant un budget important au soutien de la vie associative. Le montant total de subventions votées en 2024 s'élève à **297 millions d'euros**, soit une **augmentation de 9,5 %** par rapport à l'année précédente (271 millions d'euros). En 2024, les subventions aux associations augmentent de 20 millions d'euros, dont une enveloppe de 12 millions d'euros supplémentaires dédiés à l'urgence sociale et à l'accompagnement des publics vulnérables. Cela intègre notamment l'organisation d'opérations de mise à l'abri auprès de publics vivant à la rue, jeunes adultes, familles avec enfants et l'ouverture par la municipalité de centres d'hébergement pour les familles avec enfants, en raison d'une non prise en charge de ces publics par l'État dont c'est la compétence.

La dégradation de la situation sociale nationale touche plus particulièrement le territoire parisien. Ainsi, les associations du champ de la lutte contre l'exclusion (hébergement d'urgence, aide alimentaire) ont vu leurs besoins de financement s'accroître pour prendre en charge un public toujours plus vaste et plus précaire.

Par ailleurs, 8 millions d'euros viennent soutenir des enjeux prioritaires tels que la santé publique, la transition écologique, les préparatifs des Jeux Olympiques 2024 et le développement des espaces verts.

### **Un soutien multiforme et adapté aux besoins des associations**

Au titre de 2024, la Ville de Paris a apporté son soutien à **2 830 associations**, une évolution à la hausse par rapport à l'année précédente (2 795 associations soutenues). **Au total, 6 903 dossiers de subvention ont été votés.**

Cette aide financière s'est concrétisée sous différentes formes :

- **Soutien à des projets associatifs** : 4 492 subventions sur projets ont été votées pour un montant de 37 millions d'euros (12 % du montant total voté), soit 65% du nombre total de subventions votées<sup>1</sup> ;
- **Soutien à des structures associatives** : 2 182 subventions de fonctionnement ont été votées pour un montant total de 237 millions d'euros (80 % du montant total voté), soit 32% du nombre total de subventions votées ;
- **Subventions pour des projets d'investissement** : 229 subventions ont été votées pour des projets d'investissement pour un montant total de 23 millions d'euros (8 % du montant total voté), soit 3 % du nombre total de subventions votées.

---

<sup>1</sup> Le nombre de subventions votées correspond au nombre de financements uniques accordés par la collectivité : des services administratifs différents peuvent co-financer des projets, ce qui donnera lieu au vote de 2 subventions.

### Une forte mobilisation des associations

L'année 2024 a été marquée par une forte mobilisation des associations, qui ont déposé **8 841 demandes de subventions**, soit une **augmentation de près de 1000 demandes supplémentaires** par rapport à 2023 (7 750 demandes en 2023), notamment due à l'accroissement du nombre d'appel à projets. Le taux de subventionnement est, pour sa part, resté constant et s'établit à 60 % (63% en 2023).

La Ville de Paris a lancé **62 appels à projets en 2024** afin de soutenir des initiatives associatives innovantes et répondant aux enjeux actuels du territoire. Cela représente 21 millions d'euros, soit 7,2% du montant total de subventions attribuées.

### Un soutien renforcé aux arrondissements

En 2024, en dépit d'une baisse de 227 dossiers concernés, le montant total des subventions localisées atteint **94 M€**, en hausse de **+3 M€** par rapport à 2023.

Cette évolution résulte principalement de deux dynamiques convergentes :

- **Une territorialisation renforcée** : une orientation plus marquée des crédits vers des projets clairement ancrés localement, notamment en matière **culturelle, éducative** et **petite enfance** (résidences d'artistes en milieu scolaire, crèches, centres sociaux, etc.).
- **Des investissements ciblés** : un soutien à des équipements de proximité (lieux solidaires, équipements culturels, actions dans les quartiers populaires).

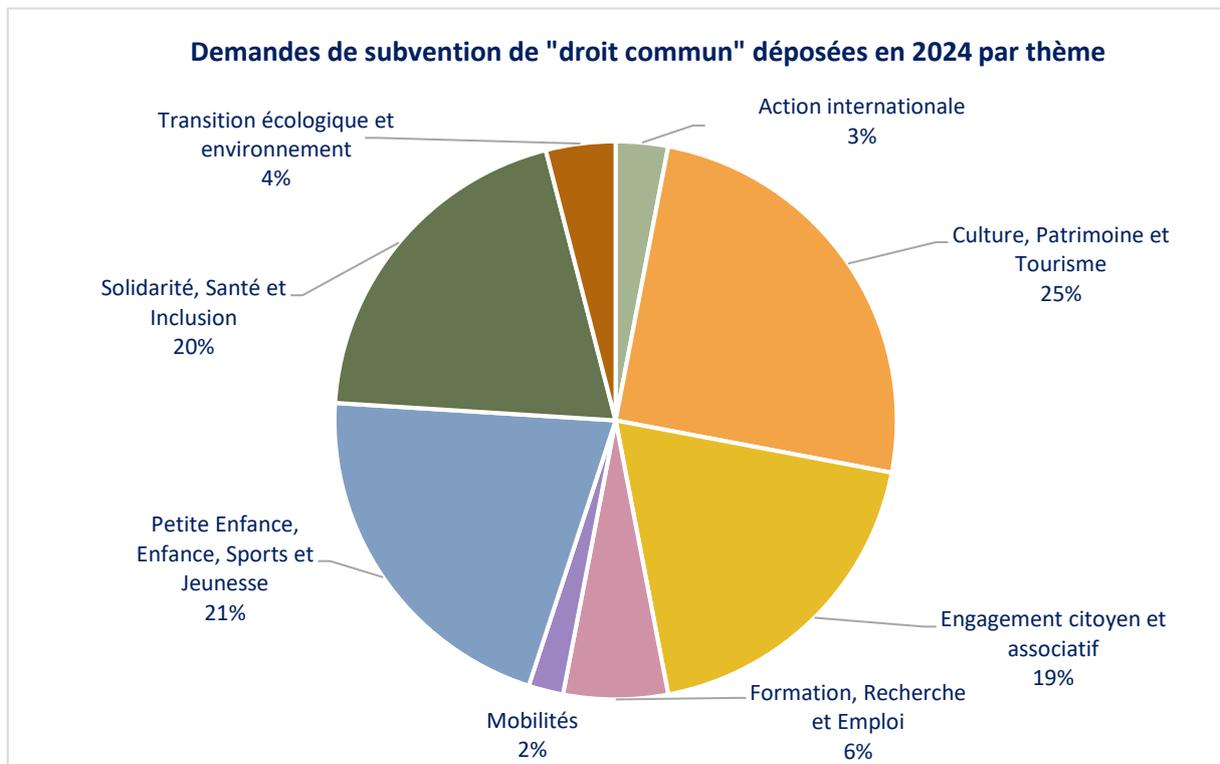
## I. LE PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT A LA VILLE DE PARIS 2024

L'année 2024 a été marquée par **la poursuite de la dynamique de la vie associative parisienne**. On constate ainsi une **augmentation de 14% du nombre de demandes de subventions** par rapport à 2023. Ces **8 841 demandes**, témoignent de l'engagement toujours croissant des associations et des habitant.e.s pour développer des projets en faveur de la collectivité et des Parisien-ne.s.

### 1.1. LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DÉPOSÉES EN 2024

#### 1.1.1. Les demandes de subventions déposées dans le cadre de la campagne classique (hors appels à projets)

En 2024, ce sont **3 131 associations qui ont déposé un total de 5 012 demandes de subventions** (dites de « droit commun »<sup>1</sup>). Le nombre d'associations (+15% entre 2023 et 2024) et par conséquent le nombre de demandes (+17% entre 2023 et 2024) sont en hausse constante depuis 2 ans.



L'analyse des demandes de subventions par secteur d'activités permet de dresser un panorama des champs d'engagement des associations parisiennes :

- La Culture, le Patrimoine et le Tourisme (25%);
- La Petite enfance, l'Enfance, les Sports et la Jeunesse (21%);
- La Solidarité, la Santé et l'Inclusion (20%);
- L'Engagement citoyen et associatif et soutien aux quartiers populaires (19%).

<sup>1</sup> Voir encart « Qu'est-ce qu'une subvention dite de « droit commun » ? ».



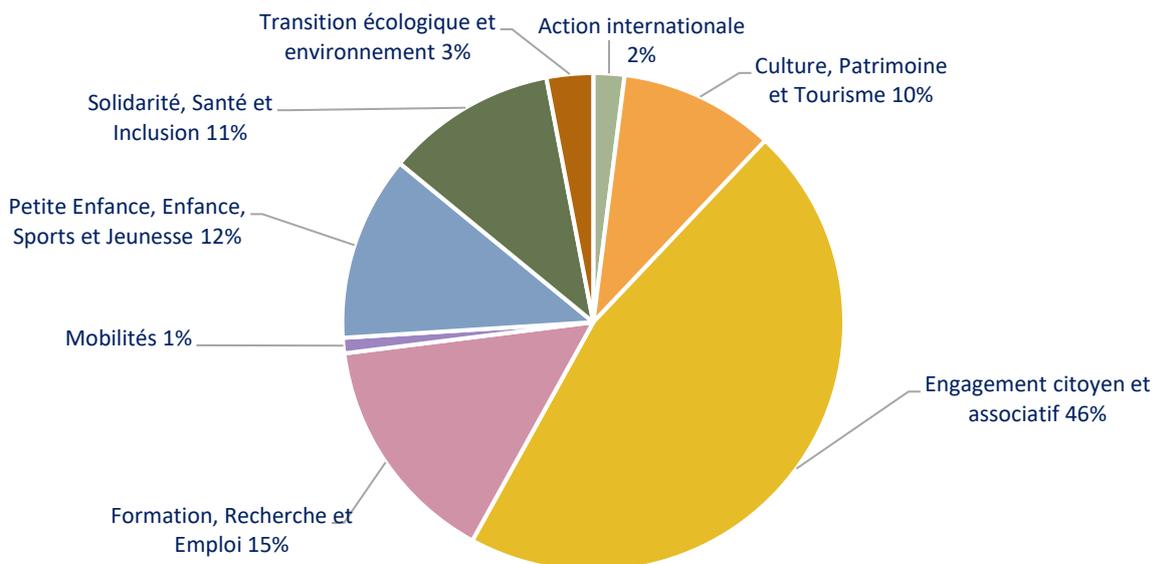
### QU'EST-CE QU'UNE SUBVENTION DITE DE « DROIT COMMUN » ?

Les associations peuvent toutes déposer des demandes de subventions à la Ville de Paris. Ces demandes visent à soutenir l'activité globale de l'association ou des projets spécifiques, sans limite de thématique, d'ampleur ou de modalités d'action. Déposées dans le cadre d'une campagne de dépôt ouverte à toutes les associations, ces subventions dites « de droit commun » se distinguent des demandes de subventions déposées dans le cadre d'un appel à projets défini par la collectivité à travers la publication d'un règlement pour en fixer la thématiques ou les objectifs poursuivis.

#### 1.1.2. Les demandes de subventions en réponse à un appel à projets (AAP)

En 2024, **62 appels à projets ont été publiés par la collectivité et ont suscité un total de 5 341** dépôts de candidatures de la part de 1 922 associations.

#### Demandes de subventions déposées en réponse à un appel à projet



Le domaine de **l'Engagement citoyen et associatif et soutien aux quartiers populaires** représente la plus grande partie des demandes, **avec 46 % des demandes déposées**. Cela s'explique notamment par l'inclusion dans cette thématique de **l'appel à projets Politique de la ville co-porté avec l'État** (1 345 demandes déposées).

La mobilisation des associations s'est aussi concentrée sur plusieurs autres domaines clés :

- **Solidarité, Santé et Inclusion** : ce secteur est au cœur de la mise en œuvre des politiques sociales de la ville, notamment à travers l'appel à projets « Prévention

des rixes » et le programme « Prévenir les conduites à risques en milieu festif », porté par la Direction de la Santé Publique (DSP) ;

- **Formation, Recherche et Emploi** : les associations de ce secteur sont soutenues par divers programmes tels que l'appel à projets « CitésLab », « entrepreneuriat social », « le kit asso », « dynamique emploi » et l'appel à projets « aide alimentaire pour les étudiants »<sup>1</sup> ;
- **Culture, Patrimoine et Tourisme** : ce domaine bénéficie d'un soutien via des dispositifs tels que l'aide à la diffusion d'œuvres, les résidences artistiques et les aides aux artistes.

## Impact des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024

En 2024, 3 appels à projets ont été lancés dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Parmi eux l'appel à projets **IMPACT 24**, a été le plus important en termes de budget et d'implication des associations. D'autre part, les mairies d'arrondissements ont bénéficié d'un « **Fonds d'animation locale dédié à l'animation des sites de festivités** » exceptionnel dans le cadre de l'été des J.O. Enfin, un appel à projets pour mettre en place des *safe places* durant la période des Jeux olympiques et paralympiques a permis d'apporter une attention particulière à tous les visiteurs et aux habitants.



### QU'EST-CE QU'UN APPEL À PROJETS ?

*Les appels à projets (AAP) sont une procédure spécifique visant à solliciter l'engagement des associations sur des thématiques spécifiques ou pour traiter des objectifs d'intérêt publics identifiés par la collectivité. Ils sont encadrés par un règlement qui permet d'en garantir la transparence et définit les contours des objectifs poursuivis et les critères d'évaluation des projets. Ils définissent des priorités d'intervention et un jury sélectionne les projets à l'aune des critères fixés. Les appels à projets encouragent l'innovation et le développement de solutions partenariales par le tissu associatif parisien.*

## **1.2. LE CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le processus d'instruction s'articule autour de plusieurs étapes clés. Afin d'en garantir la transparence et d'en simplifier la gestion (dépôt des pièces et dossiers et traçabilité des échanges entre les acteurs associatifs et l'administration notamment), l'ensemble des demandes de subvention faites à la Ville de Paris passent par la plateforme Paris Asso. Les associations peuvent suivre l'avancement du traitement de leur demande de subvention sur [www.parisasso.fr](http://www.parisasso.fr).

### 1.2.1. L'orientation et l'instruction des demandes de subvention

---

<sup>1</sup> Voir annexe 2

Après le dépôt et l'enregistrement de la demande de subvention sur Paris Asso, celle-ci est orientée vers une ou plusieurs directions opérationnelles de la Ville de Paris qui seront en charge de son instruction.

#### 1.2.2. Le vote et le versement des subventions

Après l'instruction administrative, les demandes de subventions sont arbitrées politiquement par les élus sectoriels et soumises au vote du Conseil de Paris, assemblée délibérante de la Ville de Paris. Dans le cas où les projets subventionnés concernent un quartier particulier, le Conseil d'arrondissement émet un avis consultatif sur ces propositions de subventions. À la suite du contrôle de légalité du Préfet sur les délibérations adoptées par le Conseil de Paris, l'administration parisienne et le comptable public procèdent au mandatement de la subvention.

Lorsqu'une association reçoit, dans l'année, plus de 23 000 euros de subventions de la part de la Ville de Paris, il est nécessaire d'établir une convention qui précise les engagements mutuels liant la collectivité parisienne et l'association.

## 2. LES GRANDES TENDANCES DES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2024

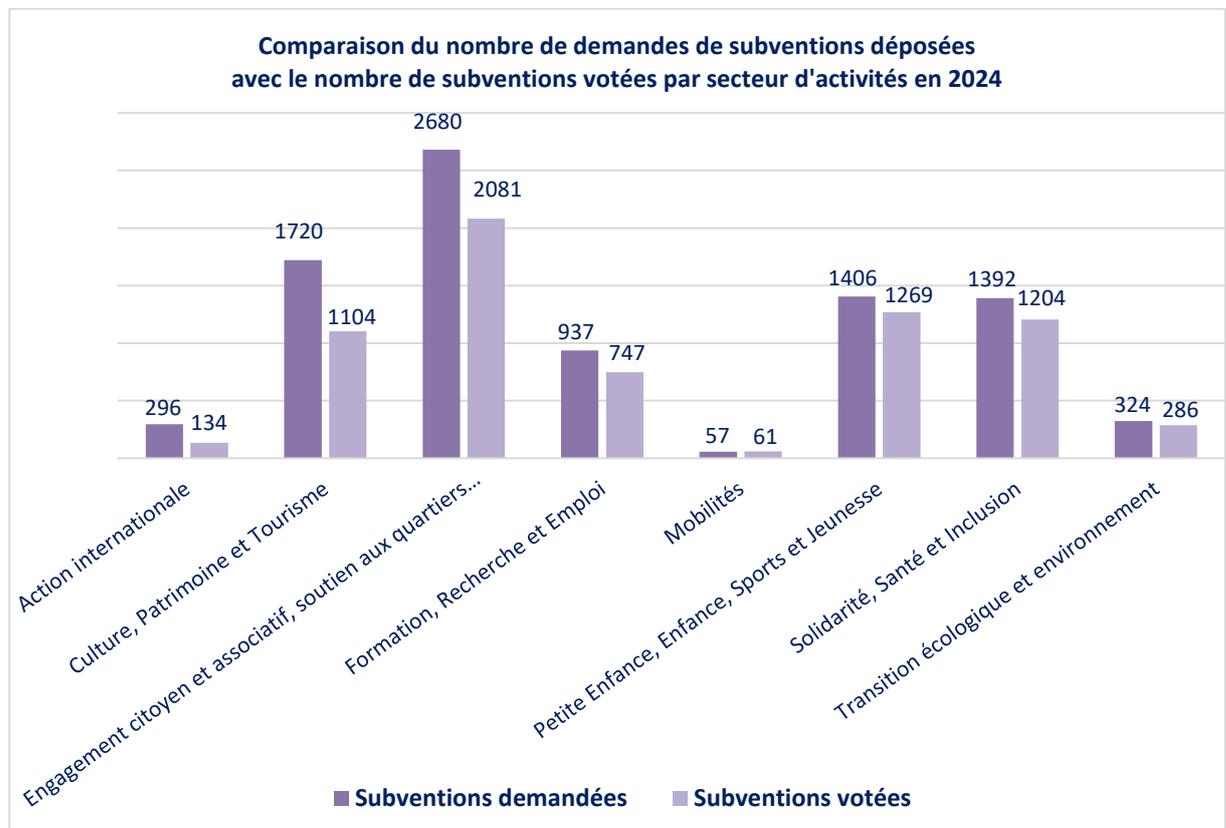
En 2024, la Ville de Paris poursuit et amplifie son engagement en faveur du tissu associatif en consacrant un budget total de **297 millions d'euros de subventions aux associations**.

La Maire de Paris s'est engagée à raccourcir les délais de traitement des dossiers, pour aboutir à 75 % de subventions votées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de chaque année! Afin de se donner les moyens de remplir cet objectif, la Ville de Paris a revu le calendrier de dépôt des demandes de subvention pour que toutes les demandes puissent être formulées dès la fin de l'année précédant celle pour laquelle une subvention pourrait être votée. L'objectif est atteint en 2024 :

- **75% du nombre total de subventions votées au titre de 2024 l'ont été au premier semestre 2024** (séance du Conseil de Paris de juin-juillet 2024 incluse). Cela représente 5 209 subventions votées sur un total de 6 903.
- **72% du nombre total de subventions votées au titre de 2023 l'avaient été au premier semestre 2023** (séance du Conseil de Paris de juillet 2023 incluse). Cela représentait 4731 subventions votées sur un total de 6540.

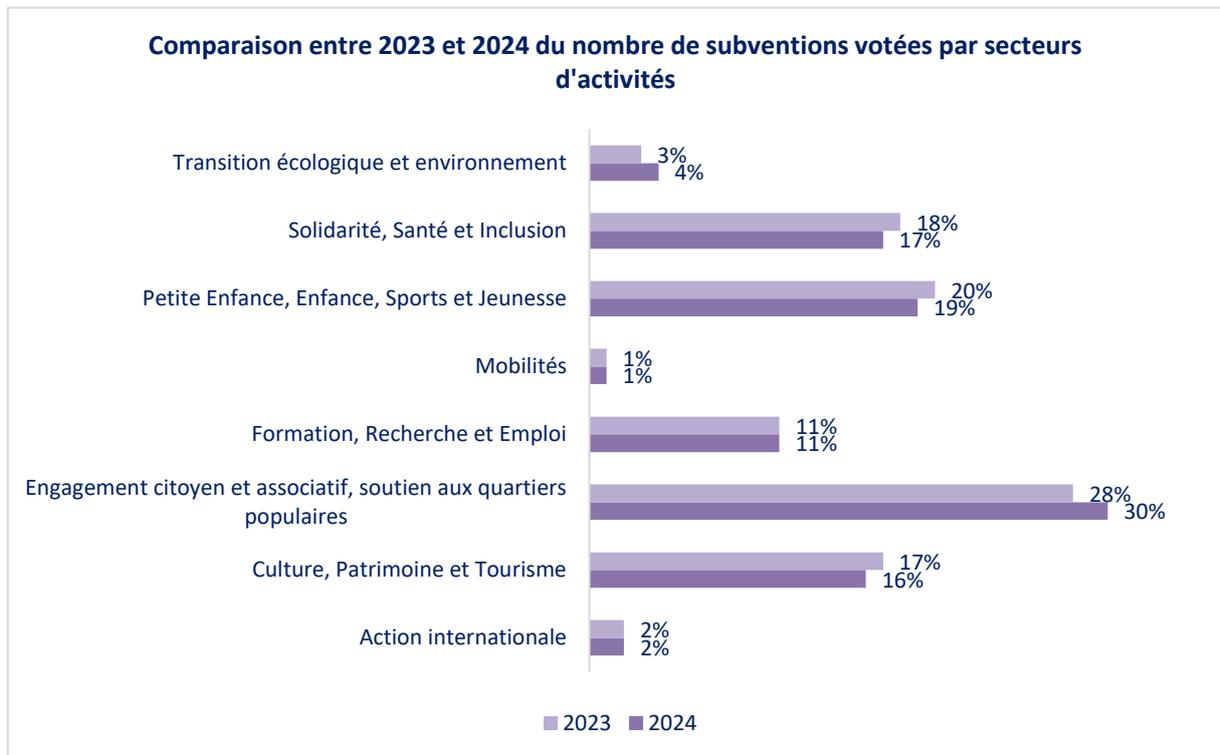
### 2.1. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2024

L'analyse des montants votés par secteur d'activités révèle une **concordance entre secteurs des demandes déposées par les associations et priorités définies par la collectivité parisienne (toutes subventions confondues)**.

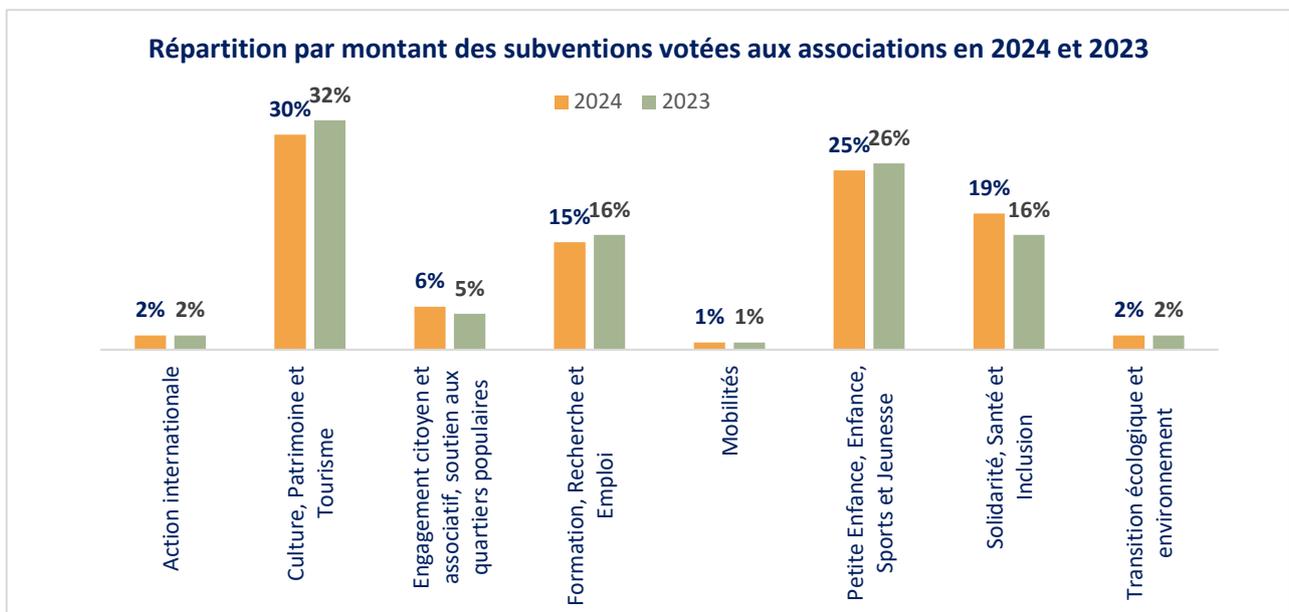


<sup>1</sup> Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne présentée lors de la séance du Conseil de Paris de mars 2017.

## 2.1.1 Le nombre et le montant de subventions votées par secteur d'activités



L'analyse des montants votés, apporte un autre éclairage sur les structures subventionnées par l'Exécutif parisien.

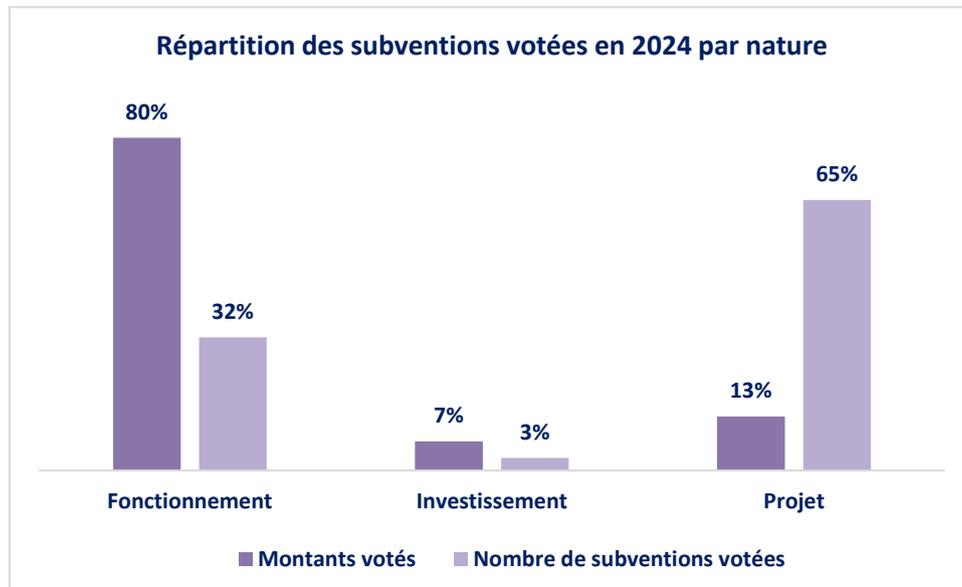


Ce sont toujours **la Culture, le Patrimoine et le Tourisme (30% des montants votés en 2024), la Petite enfance, l'Enfance, Sports et jeunesse (25 % des montants votés en 2024) et la Solidarité, Santé et inclusion (19% des montants votés en 2024)** qui sont les plus soutenues par la collectivité

parisienne, en cohérence avec la trajectoire des années passées et les engagements pris à l'occasion du vote du budget 2024.

### 2.1.2 La répartition des subventions votées par nature

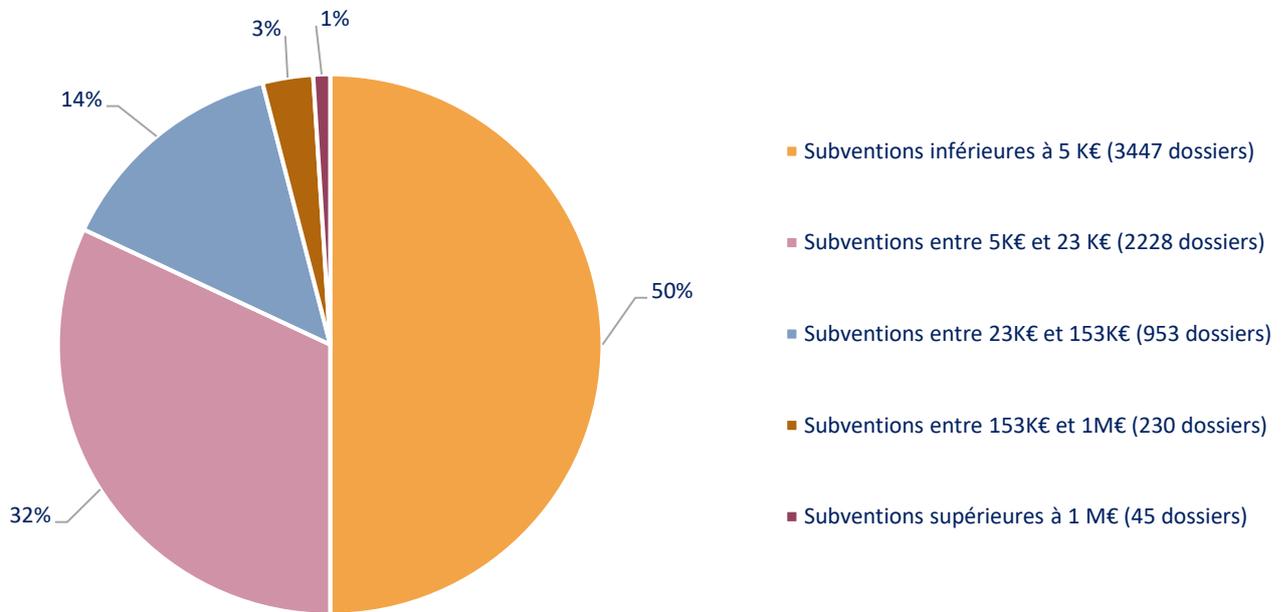
Les 6 903 dossiers votés aux associations sont de natures différentes, qu'il s'agisse de subventions sur projet, en fonctionnement ou en investissement.



### 2.1.3. La répartition des subventions votées par montant

Comme l'an dernier, **la moitié (50 %) des subventions votées concernent des montants inférieurs à 5 000€.**

#### Répartition du nombre de subventions votées par montants attribués en 2024

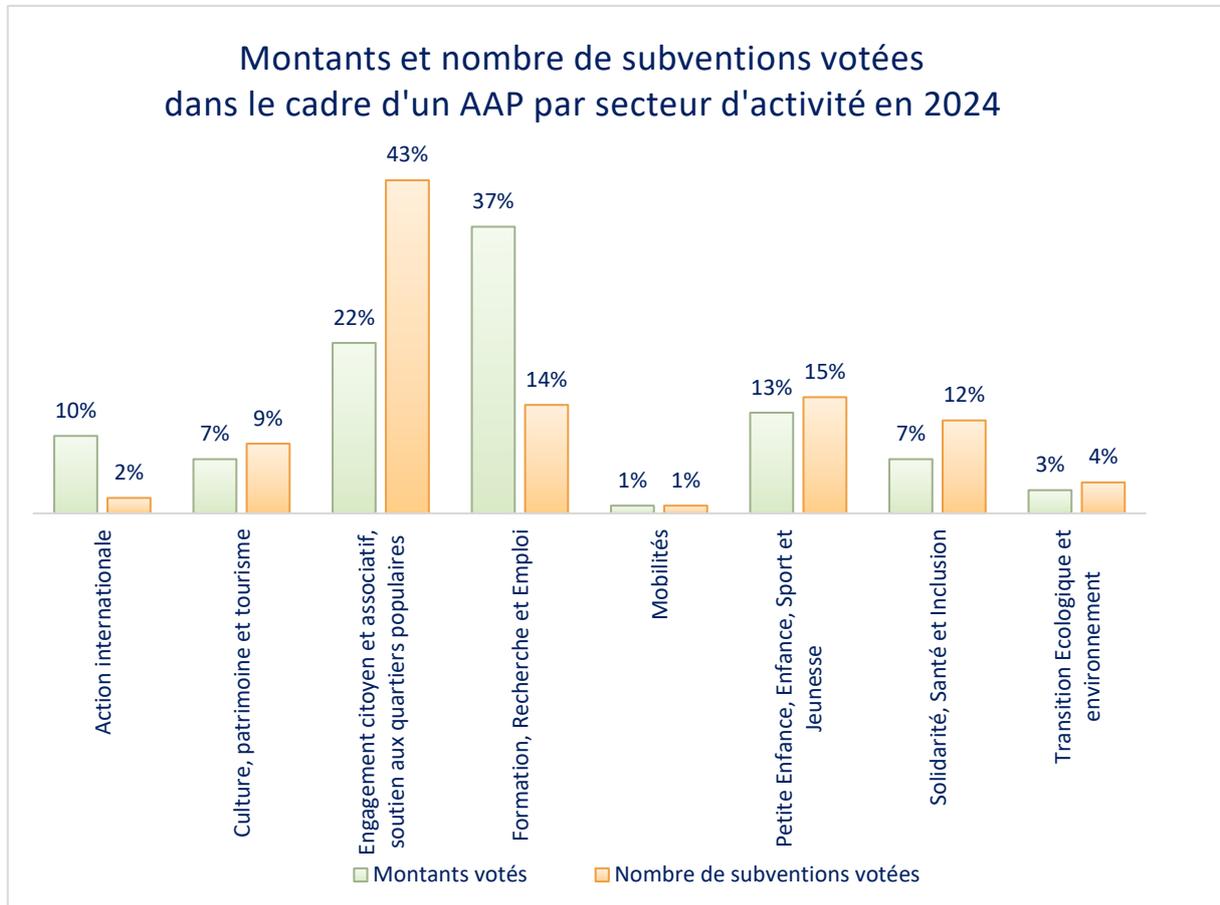


**La médiane des subventions est de 5 000€**, ce qui signifie que la moitié des subventions sont d'un montant inférieur et l'autre moitié un montant supérieur.

Il convient également de noter que des subventions plus conséquentes permettent de financer des acteurs associatifs dont l'action a un impact majeur sur le territoire parisien, comme le prouvent les **4 % de subventions d'un montant supérieur à 153 000 euros.**

#### 2.1.4. Les subventions votées dans le cadre d'appels à projets

En 2024, la Ville de Paris a publié **62 appels à projets**<sup>1</sup> qui ont donné lieu à 21,4 millions d'euros de financement. Cela représente 7,2% du montant total de subventions votées. Ce mode de financement reste stable sur la durée (7,4% en 2023).



Les trois secteurs prédominants restent **l'Engagement citoyen et associatif et le soutien aux quartiers populaires**, avec l'impact de l'appel à projet « Politique de la ville » (22% des montants votés et 43 % du nombre de subventions allouées), **la Formation, la Recherche et l'Emploi** (37 % des montants votés et 14 % du nombre des subventions allouées), et **la Petite Enfance, l'Enfance, les Sports et la Jeunesse** (13% des montants votés et 15% du nombre des subventions allouées).

La **Direction de l'attractivité et de l'emploi** a lancé **22 appels à projets** pour un montant de **7,9 millions d'euros**, soit **471 subventions votées** pour **358 associations**.

Parmi les appels à projets, **l'appel à projets « politique de la Ville »**, qui est le plus important en matière de subventions et d'incidence financière, illustre l'engagement de la Ville de Paris envers les quartiers populaires parisiens des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

<sup>1</sup> La liste exhaustive des appels à projets de l'année 2024 est disponible en annexe.

### ZOOM SUR L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE

Lancé en septembre 2020, il s'inscrit dans le cadre du nouveau Contrat de ville parisien 2024-2030. Il vise à l'amélioration de la vie des habitants dans les quartiers populaires et à la réduction des inégalités entre les territoires. Il invite les associations à proposer des actions pour et avec les habitants, répondant à la fois aux axes stratégiques du Contrat de Ville et, suivant les territoires concernés, aux enjeux spécifiques des projets de territoire. Les associations sont, par ailleurs, encouragées à proposer des actions innovantes ou expérimentales, susceptibles de construire une réponse concertée aux besoins d'un public ou d'un territoire, en privilégiant pour cela le travail en réseau d'associations aux projets complémentaires. Les financements globaux de la Ville de Paris pour ces projets en 2024 s'élèvent à près de 5,4 millions d'euros alors qu'il s'élevait en 2023 à 4,2 millions d'euros.

#### 2.1.5. Les subventions votées dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

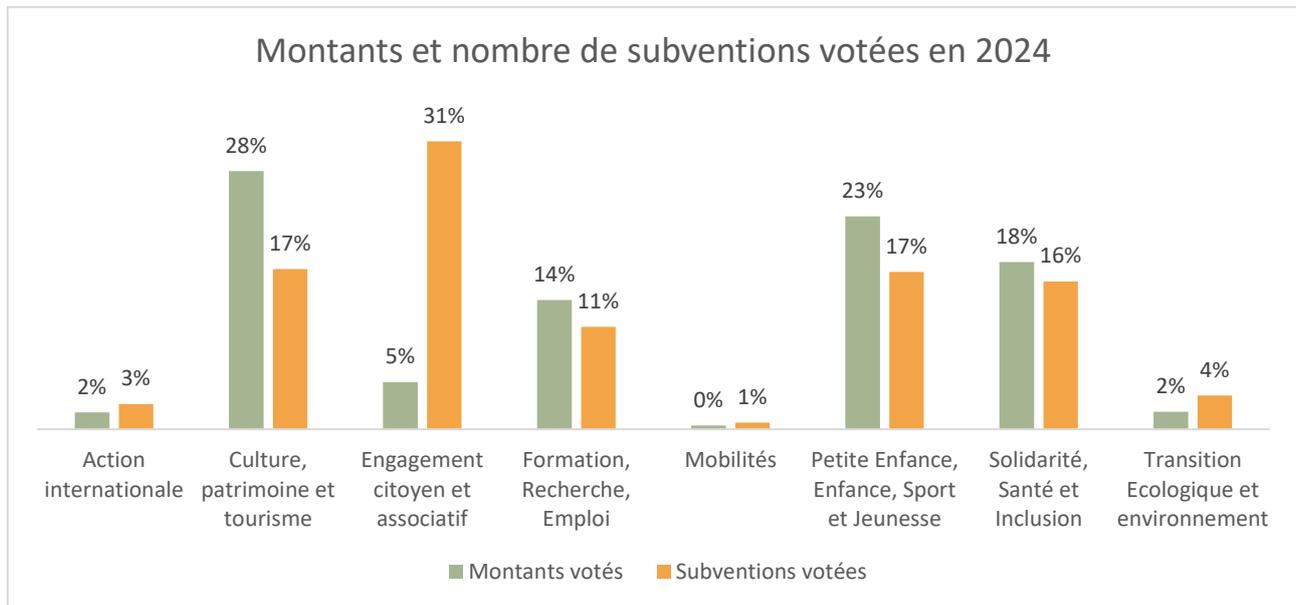
**Depuis 2017, la Maire de Paris a souhaité développer les conventions pluriannuelles d'objectifs pour nouer des partenariats durables avec plus de 50% des associations soutenues.** Ces conventions sont des contrats conclus entre une administration publique et des associations pour une durée de 2 à 4 ans. **La Ville de Paris établit des contrats de 3 ans.** Ils définissent les objectifs communs que les parties s'engagent à atteindre, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Ces contrats sur plusieurs années viennent créer une relation de partenariat entre la Ville de Paris et les associations concernées, permettant ainsi de soutenir le **développement dans la durée des actions des associations**, et de **renforcer l'impact des initiatives** en leur permettant de s'adapter dans le temps aux conditions de leur mise en œuvre.

En 2024, le nombre d'associations bénéficiant d'une convention pluriannuelle d'objectifs a légèrement baissé en passant de **30% en 2023** (821 associations) à **25% en 2024** (697 associations).



## 2. 2. LES SUBVENTIONS VOTEES AU TITRE DE 2024 PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Comme les années précédentes, les montants de subventions sont les plus élevés dans les secteurs d'activité suivants :

- la **Culture, Patrimoine et Tourisme** (30% des montants votés) ;
- la **Petite enfance, Enfance, Sports et Jeunesse** (25% des montants votés) ;
- la **Solidarité, Santé et Inclusion** (19%) ;
- la **Formation, la recherche et l'emploi** (15%).

La présentation des différents secteurs d'activité ne prend pas en compte les subventions portées par la direction des ressources humaines pour des actions sociales au profit des agents, par la direction des affaires juridiques pour des permanences juridiques et par le Secrétariat général.

### 2.2.1. La Culture, le Patrimoine et le Tourisme

En 2024, la Ville de Paris a réaffirmé son engagement pour la Culture, le Patrimoine et le Tourisme en consacrant près de **83 millions d'euros** aux acteurs de ce secteur. Cette mobilisation s'est concrétisée à travers **1 100 subventions et 11 appels à projets**.

Parmi les thématiques les plus largement soutenues figure **la Culture**, qui a bénéficié d'un soutien de **71 millions d'euros**. Ce sont **1 090 subventions** qui ont été versées, parmi lesquelles celles dédiées au soutien des grands établissements culturels parisiens (Orchestre de Chambre de Paris, Théâtre de la Ville, Forum des Images, Théâtre du Châtelet etc.). Dans le cadre des appels à projets thématiques, ce sont 527 projets dédiés à la Culture qui ont été déposés, dont 268 pour le spectacle vivant.

La Ville de Paris a également accordé une attention particulière à la **Mémoire et à l'Histoire** en consacrant **1,3 million d'euros** à ce domaine. **106 projets associatifs** ont pu bénéficier d'un soutien dans ce secteur, pour la promotion des connaissances historiques par le biais de musées associatifs ou pour la conservation du patrimoine parisien.

### 2.2.2. La Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et les Sports

En 2024, **1269 subventions** ont été allouées dans le domaine de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et les Sports, pour un montant total de **68,4 millions d'euros**.

La Ville de Paris affiche une volonté forte de promouvoir le sport de proximité comme vecteur d'inclusion sociale, de bien-être et de santé pour tous. Elle consacre 4,4 millions d'euros et 427 subventions à ce domaine.

La Ville de Paris affirme également son engagement auprès des jeunes : plus de **2 millions d'euros ont été alloués à la Jeunesse**. Cette mobilisation a permis de financer **233 initiatives portées par des associations**. Parmi les objectifs clés de ces initiatives, on retrouve la lutte contre les discriminations, la promotion de l'inclusion et l'accès au logement.

Enfin, les subventions relatives aux **établissements d'accueil de la petite enfance représentent près de 57 millions d'euros**, et cofinancent avec la CAF de Paris des places d'accueil collectif qui élargissent l'offre à Paris, en réponse à une forte demande des habitant.es.

### 2.2.3. La Solidarité, la Santé et l'Inclusion

En 2024, la Ville de Paris a fortement accru son soutien aux associations œuvrant dans le champ de **la solidarité, la santé et l'inclusion en y consacrant près de 54 millions d'euros** qui représentent 1 200 subventions. La hausse notable en ce domaine (+14 millions d'euros) est due à la dégradation de la situation sociale des populations et à l'accroissement des besoins en matière d'hébergement d'urgence et d'aide alimentaire.

Ainsi, **la lutte contre l'exclusion et l'isolement social** représente une enveloppe de **plus de 31 millions d'euros**.

La Ville de Paris s'est dotée en 2023 d'une nouvelle direction de la santé publique qui a soutenu de nouvelles initiatives en la matière grâce au vote de **8,6 millions d'euros** de subventions.

Enfin, l'inclusion des **personnes en situation de handicap** a été au cœur des priorités, avec **1 million d'euros** alloués à **133 actions associatives**. Ces initiatives visent à favoriser l'accessibilité, l'autonomie et la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie sociale.

### 2.2.4. La Formation, la Recherche et l'Emploi

En 2024, la Ville de Paris a consacré **41,5 millions d'euros** au secteur de la formation, de la recherche et de l'emploi, à travers **747 subventions**. Cette mobilisation importante témoigne d'une forte volonté de favoriser l'insertion professionnelle des Parisien.nes et de promouvoir l'entrepreneuriat social.

Parmi les projets les plus représentés, on retrouve **le domaine de l'insertion par l'activité économique** avec plus de **8,5 millions d'euros** financés pour **175 projets**, suivi de **la formation pour l'emploi** avec **7,9 millions** d'euros subventionnés pour **180 projets** associatifs.

### 2.2.5. L'Engagement citoyen et associatif et le soutien aux quartiers populaires

En 2024, la Ville de Paris a consacré **15 millions d'euros au soutien de l'engagement citoyen et associatif et des quartiers populaires à travers 2 080 subventions**. Ce soutien financier conséquent reflète la reconnaissance par la Ville de Paris du rôle crucial joué par les citoyens et les associations

dans l'animation des territoires, la création de lien social et la valorisation de l'engagement et de l'action citoyenne.

Parmi les projets les plus représentés, on retrouve **la politique de la ville** avec plus de **6 millions d'euros financés et 1 118 projets**, suivi de **la participation citoyenne et associative** avec **1,2 millions d'euros** pour **472 projets** associatifs.

#### 2.2.6. La Transition écologique et l'Environnement

Paris a mobilisé **5,6 millions d'euros** pour soutenir la transition écologique et l'environnement en 2024. Cette mobilisation se concrétise à travers **286 subventions**, soutenant une diversité d'initiatives porteuses de changement.

Parmi les secteurs les plus soutenus se trouvent **la réduction des déchets**, avec **783 000 euros** subventionnés pour **49 projets** associatifs.

#### 2.2.7. La mobilité

La Ville de Paris a alloué **1,2 millions d'euros pour soutenir les acteurs associatifs impliqués dans le domaine de la mobilité**. Cet engagement se matérialise par l'octroi de **61 subventions**.

#### 2.2.8. L'action internationale

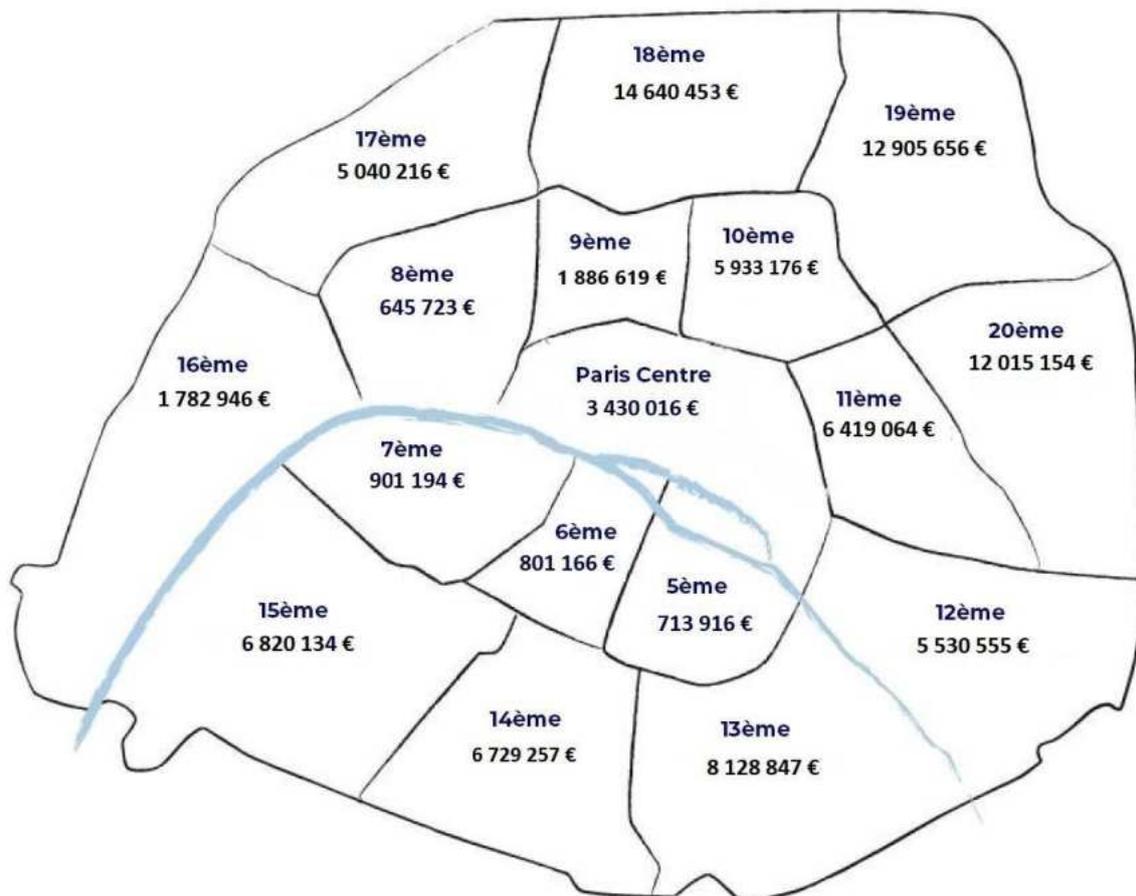
Paris a déployé une action internationale d'envergure, allouant **5,4 millions d'euros répartis en 134 subventions** en 2024. Ces subventions sont liées à l'actualité internationale et couvrent notamment des aides d'urgences (Gaza), des actions de lutte contre le VIH SIDA, des projets d'assainissement et des projets d'investissement portés par l'AIMF.

### 3. LES SUBVENTIONNEMENTS DANS LES ARRONDISSEMENTS

Soucieux de soutenir la vitalité associative à l'échelle locale, le Conseil de Paris a adopté **le Pacte parisien de proximité en novembre 2021** qui a posé le principe du Fonds d'animation locale (FAL). Celui-ci est destiné à subventionner des projets d'associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale dans les arrondissements. Mis en place depuis 2022 à hauteur de 300 000 €, ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour les arrondissements comptant des quartiers populaires.

Les associations mobilisées dans des arrondissements déterminés sont financées par des subventions dites « localisées » : elles ont la particularité d'être examinées par les Conseils d'arrondissement avant d'être présentées au Conseil de Paris. Si une action impacte plusieurs arrondissements, alors le montant de la subvention est réparti entre ces derniers, en fonction des actions identifiées ou de manière équitable.

En 2024, la Ville de Paris continue à soutenir les initiatives locales en consacrant **94 millions d'euros aux projets visant un ou plusieurs arrondissements**. Cela représente **31%** de l'enveloppe totale des subventions allouées, soit une **augmentation de 3 millions d'euros** par rapport à 2023 (91 millions d'euros).



---

**PARTIE 2**  
LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES DE LA VILLE DE PARIS  
À LA VIE ASSOCIATIVE

---

## LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES DE LA VILLE DE PARIS À LA VIE ASSOCIATIVE

*Retour sur l'année 2024*

La Ville de Paris met en œuvre une politique complète de soutien aux associations qui s'étend au-delà des aides financières. Elle propose un large éventail de **services et d'accompagnement pour répondre aux besoins des associations**, à toutes les étapes de leur développement.

**Le Conseil parisien des associations**, instance participative composée de 100 associations représentatives de la diversité du tissu associatif parisien, accompagne la mise en œuvre des mesures en faveur des associations et est source de propositions.

Les services d'accompagnement à la vie associative se structurent autour du Carrefour des associations parisiennes (CAP) et des 16 Maisons de la vie associative et citoyenne présentes en arrondissement (MVAC). Le CAP dispense des formations et un accompagnement spécialisé, autour d'un centre de ressource pour toutes les associations parisiennes et les porteurs de projet. Il assure en outre l'animation du Conseil parisien des associations. Les MVAC offrent aux associations accueil, conseil et mise en lien avec les acteurs locaux, des services pratiques et logistiques, et organisent de nombreux événements associatifs et inter-associatifs, forums de rentrée en particulier, pour permettre aux associations locales de se connaître et de se faire connaître. Au quotidien, les associations sont soutenues dans leur communication, avec des accès aux panneaux d'affichage physiques et numériques, et dans leur recherche de bénévoles par le biais de la plateforme Agir.

Outre ces nombreux services, les associations ont accès aux salles des MVAC et du CAP, aux salles annexes des Mairies et enfin aux équipements sportifs dans lesquels elles peuvent proposer leurs activités. Depuis septembre 2024, les associations peuvent proposer leurs activités dans une plus grande diversité d'équipements, avec la prise d'effet de la délibération sur le multiusage adoptée fin 2023. En 2024, les associations ont été associées à l'animation des sites de festivités des JOP sur tout le territoire parisien, un appel à projets dédié leur a été consacré pour un financement global de 350 000€.

## **1. LES EQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS**

### **1.1. LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS**

La Ville de Paris met à disposition des associations des locaux **visant à soutenir le tissu associatif riche et diversifié de la capitale.**

La mise à disposition de locaux repose sur l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose que : « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Dans le prolongement de la refonte de la fonction immobilière à la Ville de Paris, la Direction du logement et de l'habitat (DLH) a été désignée comme gestionnaire principale des baux consentis aux associations relevant de la loi de 1901, à l'exclusion de certains d'entre eux relevant d'autres directions, compte tenu de leur spécificité ou qui relèvent de délégations de service public.

- **Une réflexion en cours pour une optimisation continue**

La Ville de Paris a mené une réflexion approfondie sur la mise à disposition des locaux associatifs, avec pour objectif d'améliorer l'accompagnement des associations et de répondre au mieux à leurs besoins.

A présent :

- La **durée d'occupation** des locaux est définie, avec une révision périodique des conditions d'utilisation ;
- Les **capacités financières des associations sont prises en compte** ;
- Le **respect des obligations contractuelles doit être assuré.**

- **De nouvelles perspectives pour un soutien encore plus fort**

Dans l'objectif de renforcer l'offre de locaux associatifs, la Ville de Paris **encourage le développement du multiusage, la mutualisation entre associations et de nouvelles formes de co-working.**

La délibération votée en décembre 2023 a fourni un **cadre réglementaire harmonisé** au multiusage des équipements publics, permettant le recensement et la mise à disposition potentielle de nouveaux espaces pour les associations, à partir de l'expérience pilote du 14<sup>e</sup> arrondissement. Ayant **pris effet en septembre 2024**, plusieurs Mairies d'arrondissement ont pu proposer de nouveaux créneaux d'activités aux associations, et le dispositif se déploie progressivement dans les locaux d'écoles principalement ou encore d'établissements pour personnes âgées.

La Ville de Paris réaffirme ainsi son engagement fort aux côtés des associations, en leur offrant un cadre propice à leur développement. La mise à disposition de locaux adaptés et la réflexion continue sur l'optimisation de leur utilisation illustrent cette volonté de favoriser un tissu associatif riche, dynamique et au service des habitants.

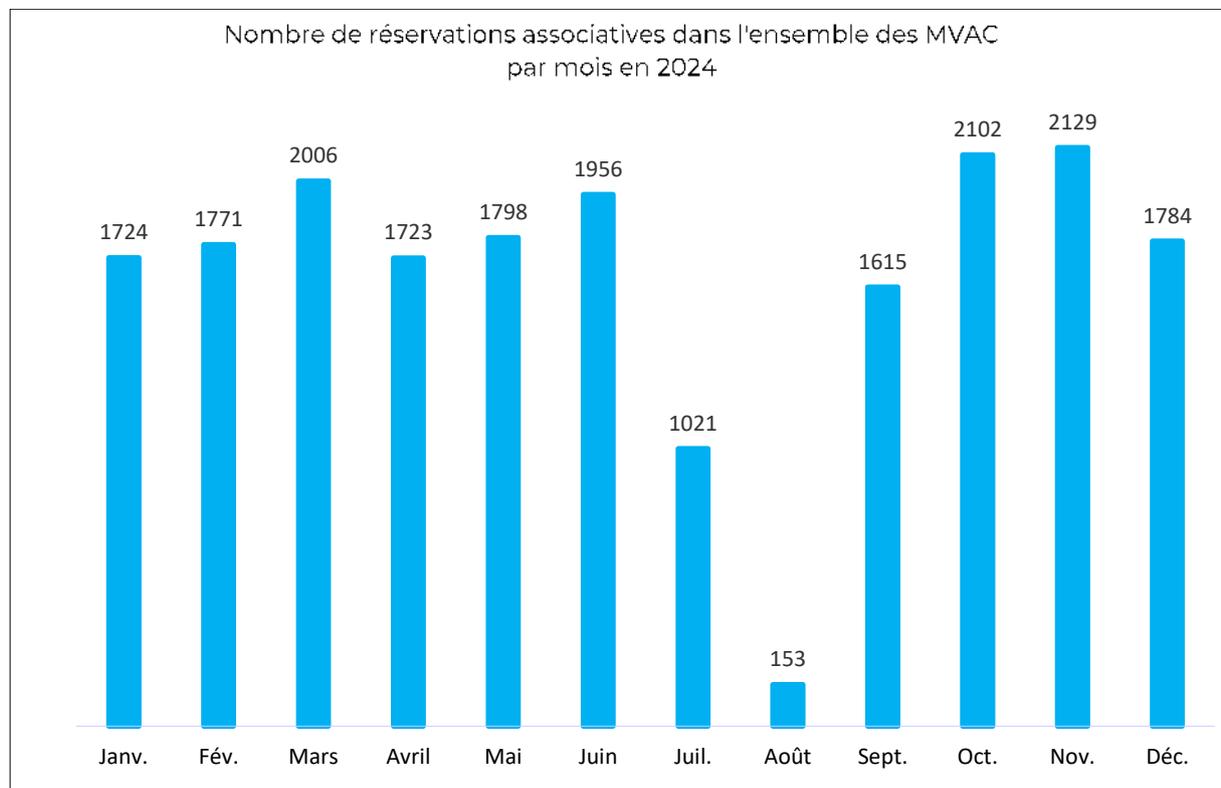
### **1.2. LA MISE A DISPOSITION DE SALLES ET BUREAUX**

Le réseau des maisons de la vie associative et citoyenne et du carrefour des associations parisiennes offre une capacité d'accueil d'environ 2 500 personnes avec 6 000 m<sup>2</sup> d'espaces pour se réunir : 73 salles de réunions et 53 bureaux.

Ouvertes en présence d'agents les mardi, mercredi et vendredi de 10h à 18h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le samedi de 10h à 14h, les MVAC accueillent les associations inscrites pour leurs réunions de gouvernance (assemblées générales, conseils d'administration, bureaux), leurs réunions de travail (développement de projet), leurs formations (gratuites) de bénévoles, leurs expositions et événements (débats, ciné-débat, lectures...) et pour leurs activités, si celles-ci sont gratuites, telles que permanences d'écoute, aide à la recherche d'emploi, cours de français langues étrangères (FLE), initiations au numérique etc.

Parmi **les 20 466 associations référencées dans Paris Asso** au 31 décembre 2024, en hausse par rapport à 2023, 9 363 associations étaient inscrites ou en cours d'inscription dans les MVAC à cette date.

Toujours en 2024, parmi les associations inscrites dans ces maisons, **1 744 associations ont effectué un total de 19 782 réservations de salles ou de bureaux en MVAC** (soit une augmentation de 1 749 réservations par rapport à 2023).



## 2. L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

- **Plus de 20 000 associations inscrites dans Paris Asso**

Paris Asso est la plate-forme numérique qui donne accès à la plupart des services de la Ville de Paris à destination des associations.

Depuis la création de la plate-forme en 2019, **20 490 associations l'ont utilisée** et, chaque année, environ 2000 nouvelles inscriptions sont enregistrées.

- **Un canal d'information mis à la disposition des associations**

**16 544 membres de ces associations sont actuellement inscrits à la newsletter "Associations"** de la Ville de Paris. Ils reçoivent régulièrement des informations et des actualités sur la vie associative parisienne. **Les associations inscrites en MVAC** reçoivent également des informations de proximité sur la vie associative.

La Ville de Paris a également poursuivi l'organisation des réunions de « Rentrée des associations » dans les arrondissements qui en font la demande. Ces réunions permettent aux associations de s'informer sur la campagne de demande de subventions en cours et sur les actualités associatives parisiennes et d'échanger avec les élu.e.s locaux.; elles constituent un moment de rencontres inter-associatives propice à la création de synergies ultérieures.

## 3. AGIR : UN SOUTIEN NOUVEAU AU BENEVOLAT PARISIEN



*Les Volontaires de Paris en action pour le 14 juillet 2023*

**En février 2023, la Ville de Paris a insufflé un nouvel élan au bénévolat en transformant le site "Paris Je M'Engage" en la plateforme "Agir".** Cette plateforme numérique repensée offre de nombreux avantages aux associations et aux citoyens engagés, dynamisant ainsi le paysage associatif parisien.

- **Un bilan positif et une croissance prometteuse**

Depuis son lancement en 2023, la plateforme *Agir* a connu un essor conséquent, avec plus de 475 associations inscrites à l'origine de plus de 750 missions publiées.

Cette dynamique se traduit également par l'engagement de **plus de 9 000 personnes** ayant créé un compte bénévole sur *Agir* depuis 2023.

Ces chiffres témoignent de l'engouement pour le bénévolat à Paris et de l'utilité d'*Agir* pour mettre en relation les associations et les citoyens souhaitant s'engager.

- **Faciliter la mise en relation entre associations et bénévoles**

L'ergonomie intuitive d'*Agir* permet aux associations de diffuser aisément leurs offres de missions, qu'elles soient ponctuelles ou récurrentes. La plateforme met également en avant les missions en fonction des besoins et des compétences des bénévoles, favorisant ainsi des recrutements pertinents. Des nouvelles fonctionnalités de recherche géographique permettent aussi aux associations de quartier de trouver facilement des bénévoles qui souhaitent s'engager localement et vice-versa.

- **Des partenariats renforcés pour une mobilisation accrue**

La Ville de Paris multiplie les partenariats avec des associations pour mobiliser les **85 000 Volontaires de Paris** autour de projets d'envergure nécessitant une participation citoyenne. Ces partenariats permettent de diversifier les types de missions proposées et de toucher un public toujours plus large.

Les Volontaires de Paris ont par exemple été mobilisés en soutien à des événements et festivals organisés par ou avec des associations, comme le festival Mix!Cité ou les Festivals du Parc Floral (en lien avec l'association Bulles de Culture), de même ils ont pu être mobilisés sur des actions concrètes d'associations engagées comme La Chorba, Rotaract, Vite Plus d'Arbres, Cycl'Avenir, Entourage ou encore Paris en Compagnie et le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation.

- **Une communication efficace pour informer et mobiliser**

Une newsletter mensuelle dédiée est envoyée aux Volontaires de Paris pour les informer des nouvelles missions et des partenariats en cours. Ce canal de communication permet de maintenir l'engagement des volontaires et de les inciter à s'investir dans des actions concrètes. Cette newsletter est rédigée en coopération avec les différents services de la Ville qui proposent des missions de bénévolat comme la Direction des Solidarités, la Direction de la Transition Ecologique et du Climat, la Direction de la Jeunesse et des Sports, la Direction des Affaires Culturelles ou encore la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

- **Vers un bénévolat plus inclusif et accessible**

La Ville de Paris envisage de poursuivre l'évolution d'*Agir* pour **renforcer l'inclusion** : l'objectif est de faciliter l'accès à la plateforme et aux missions proposées pour les personnes en situation de handicap ou éloignées du numérique.

**La plateforme Agir et les initiatives mises en place par la Ville de Paris constituent ainsi des leviers puissants pour soutenir le bénévolat à Paris.** En facilitant la mise en relation entre associations et citoyens, en valorisant l'engagement des Volontaires de Paris et en promouvant des actions inclusives, la Ville de Paris contribue à développer un tissu associatif plus solidaire et plus dynamique.

Forts de ce succès, la Ville de Paris et ses partenaires ont l'ambition de faire **d'Agir** un modèle de plateforme participative et inclusive, inspirant des initiatives similaires dans d'autres villes et territoires.

#### 4. LE CAP : CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES, D'EXPERTISE ET DE FORMATION



**Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP)**, situé dans l'ancienne Gare de Reuilly, est un lieu emblématique de l'engagement citoyen à Paris. Centre de formation, d'expertise et de ressources, il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la vie associative parisienne.

Complémentaire des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC), qui œuvrent localement dans chaque arrondissement, le CAP déploie une offre d'accompagnement à vocation transversale et métropolitaine. Il propose aux associations et aux porteurs de projets un large éventail de services conçus pour soutenir leur structuration, leur développement et la mise en œuvre de leurs initiatives.

Le CAP dispense des **formations gratuites**, assure un **accompagnement individualisé**, et met à disposition un **centre de documentation** riche de plus de 1 000 références utiles à la gestion associative. Il est également **habilité à délivrer le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)**, destiné à renforcer les compétences des bénévoles dans les domaines suivants : administratif, financier et humain.

Tout au long de l'année, le CAP anime la vie associative parisienne à travers **des conférences, des temps de formation, des rencontres professionnelles et des événements festifs**, en partenariat étroit avec les associations et les institutions. Il **coordonne notamment la Soirée de l'engagement**, temps fort dédié à la valorisation de l'engagement bénévole.

Le CAP assure également le **Secrétariat général du Conseil Parisien des Associations (CPA)**, instance de dialogue et de démocratie participative réunissant des représentants de 100 associations représentatives du tissu associatif parisien.

En tant que **lieu support pour l'ensemble des services et directions opérationnelles de la Ville de Paris**, le CAP met son expertise au service des politiques publiques associatives, en facilitant la relation entre administration et tissu associatif.

Enfin, le CAP constitue un **espace d'expérimentation et d'innovation** des politiques publiques en matière d'engagement, contribuant activement à renforcer la participation citoyenne, la cohésion sociale et le lien démocratique à l'échelle de la capitale.

- **Des formations complètes et adaptées**



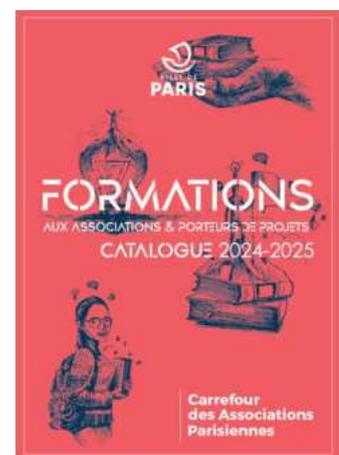
En 2024, le CAP a poursuivi l'élargissement et la structuration de son offre de formation, avec **203 sessions organisées sur 41 modules distincts**, couvrant l'ensemble des thématiques essentielles à la gestion associative. Les formations les plus plébiscitées ont porté sur les fondamentaux : **comptabilité de base, recherche de financements, création et fonctionnement d'une association**.

Cette année a été marquée par une **hausse significative de la fréquentation** : **2 621 stagiaires** ont été formés, contre 1648 en 2023, soit une progression de **54%**, traduisant l'efficacité de la stratégie de communication, d'optimisation des inscriptions et une amélioration globale de la qualité pédagogique.

Pour la première fois, le CAP a également proposé deux **stages d'été de formation express**, organisés sur une semaine en juillet et en août, permettant à de nouveaux publics de se former pendant la période estivale. Dans une démarche d'**inclusivité**, un **stage spécifiquement destiné à des personnes malentendantes** a été organisé à l'automne, avec l'appui d'un interprète en langue des signes.

Enfin, le **Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)** continue de représenter un **levier structurant pour la professionnalisation des bénévoles et des porteurs de projet**. En 2024, 32 personnes s'y sont inscrites, dont **15 ont finalisé l'intégralité du parcours** (formation théorique, stage pratique, soutenance orale).

Ce dispositif rigoureux permet non seulement l'acquisition de compétences solides en gestion associative, mais il joue également un **rôle concret en matière d'insertion socio-professionnelle** : plusieurs certifiés ont créé leur propre structure, trouvé un emploi dans le secteur associatif, ou validé



des unités de formation dans leur parcours académique. La reconnaissance croissante du CFGA par les réseaux associatifs et les collectivités en fait un **outil d'autonomisation et de valorisation de l'engagement** à part entière.

- **Un accompagnement individualisé et des ressources**

Au-delà de son offre de formation, le CAP assure un **accompagnement individualisé** des associations et porteurs de projets, adapté à la diversité de leurs besoins. En 2024, **près de 2 300 bénéficiaires** ont ainsi bénéficié de **conseils personnalisés** sur des questions juridiques, comptables ou de gestion associative :

- **2 189 accompagnements** réalisés directement par les conseillers du CAP ;
- **65 rendez-vous** assurés par des **avocats bénévoles du Barreau de Paris**, mobilisés pour traiter des problématiques juridiques complexes ;
- **46 accompagnements** par des **experts-comptables partenaires**, pour des situations comptables spécifiques.

Les demandes d'accompagnement ont principalement porté sur trois grands axes :

- **34 %** sur la **création d'association** (plus de 250 associations accompagnées à cet effet) ;
- **25 %** sur les **moyens d'action** (recherche de financements, gestion des ressources humaines, accès à des locaux) ;
- **18 %** sur les questions de **gouvernance** (fonctionnement statutaire, répartition des rôles, renouvellement des instances).

- **Un nouveau guichet unique pour les acteurs associatifs parisiens**

En 2024, le CAP a consolidé son rôle de **point d'entrée central pour les usagers parisiens** souhaitant s'informer sur les dispositifs d'engagement associatif et citoyen proposés par la Ville de Paris. Cette mission s'est traduite par la **mise en place d'un guichet unique de traitement des sollicitations**, permettant une orientation claire et efficace.

Chaque semaine, les conseillers du CAP **traitent en moyenne une cinquantaine de demandes**, reçues par email ([capcontact@paris.fr](mailto:capcontact@paris.fr)), par téléphone (01 55 78 29 30) ou via le formulaire de relation usager (SOLEN) disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).

Les sollicitations concernent principalement **des demandes d'orientation** vers les bons interlocuteurs de l'engagement, au sein des services municipaux ou des équipements de proximité, reflétant le besoin croissant d'une **médiation active entre les citoyens engagés et l'administration parisienne**.

- **Un nouvel incubateur d'associations**

En octobre 2024, le CAP a lancé l'appel à candidatures pour le nouvel incubateur d'associations **LABEL ASSO**, le tout **premier incubateur associatif de la Ville de Paris**. Ce programme innovant s'adresse aux **jeunes associations et porteurs de projets** issus ou ayant un impact dans les **quartiers populaires de la capitale**, avec un objectif affirmé : **soutenir des initiatives écoresponsables, solidaires et porteuses d'émancipation sociale**.

À l'issue de l'appel à candidatures qui a rassemblé une cinquantaine de projets, **5 lauréats ont été sélectionnés**. Depuis le **16 janvier 2025**, ils bénéficient d'un **accompagnement sur mesure** (conseil, mentorat, formation) ainsi que d'une **résidence d'un an dans les locaux du CAP**, leur offrant un cadre structurant pour développer et consolider leur action.

- **Un lieu ressources pour les services de la Ville de Paris**

Dans une logique de mutualisation et d'harmonisation de l'accompagnement associatif à l'échelle parisienne, le CAP a initié en 2024 un **plan de formation à destination des équipes des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC)**. Ce programme vise à **renforcer les compétences des agents** en matière de conseil, d'orientation et de soutien aux associations, afin de **garantir une qualité de service homogène** sur l'ensemble du territoire parisien.

En centralisant les ressources et en diffusant une culture commune de l'accompagnement, ce dispositif contribue à **outiller les services de proximité** et à **valoriser leur rôle stratégique** dans le soutien au tissu associatif local. Il constitue également une première étape vers la **construction d'un référentiel partagé d'accompagnement associatif**, destiné à être déployé progressivement auprès de l'ensemble des services et directions opérationnelles de la Ville de Paris en lien avec les associations.

## **6- LE CONSEIL PARISIEN DES ASSOCIATIONS**



**Le Conseil parisien des associations (CPA)**, mis en place en 2021 à la suite de la signature de la **Charte des engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations**, constitue une instance essentielle de dialogue, de concertation et de co-construction entre les pouvoirs publics et le tissu associatif parisien. Composé de 100 associations représentatives de la diversité associative parisienne, il joue un rôle structurant dans la vie démocratique locale en assurant la remontée des besoins du secteur et la contribution aux orientations des politiques publiques.

Instance consultative issue de la Charte, le CPA remplit plusieurs missions majeures :

- **Il assure le suivi et l'évaluation de la Charte des engagements réciproques**, en veillant à la concrétisation des principes de coopération, reconnaissance et transparence qu'elle promeut ;

- **Il favorise la production de savoirs partagés**, en facilitant les échanges d'expériences et les réflexions collectives entre associations et services de la Ville ;
- **Il peut accompagner l'élaboration de chartes sectorielles**, adaptées aux spécificités des domaines concernés (culture, sport, solidarité, etc.), en lien avec les directions municipales et les acteurs associatifs ;
- **Il renforce la participation des associations à l'élaboration des politiques publiques**, en leur permettant de formuler des propositions, d'émettre des vœux débattus au Conseil de Paris, et de contribuer par leur expertise aux décisions municipales.

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la reconnaissance du rôle du CPA, avec **l'adoption pour la première fois par le Conseil de Paris d'un vœu émis par cette instance**, portant sur l'application du Contrat d'engagement républicain (CER). Cette décision a conduit à la création d'une instance mixte de médiation, réunissant des représentants du Conseil parisien des associations et des membres de l'administration afin d'assurer une mise en œuvre partagée du CER, dans le respect des libertés associatives.

Le CPA a également poursuivi ses travaux sur la coopération inter associative et les ressources matérielles en soutien à la vitalité associative, contribuant au lancement progressif du dispositif de multiusage à destination des associations mis en place par la Ville de Paris.

Enfin, le CPA a connu un renouvellement statutaire de ses membres en 2024, après deux années de mandat. Sur 350 candidatures déposées à la suite d'un appel lancé en septembre, 40 associations ont été sélectionnées par un tirage au sort pondéré, garantissant une représentativité équilibrée selon le secteur d'activité, la taille et la répartition géographique. Cette nouvelle promotion a tenu sa première séance plénière le 26 novembre 2024 en présence de l'adjointe à la Maire de Paris Anouch Toranian. À cette occasion, les nouveaux membres ont défini les priorités du mandat, centrées autour de la défense des libertés associatives, du renforcement des coopérations inter associatives, et de la valorisation de l'engagement bénévole et citoyen.

## 1. La Soirée de l'engagement



La **grande Soirée de l'engagement associatif et citoyen**, rendez-vous annuel désormais incontournable, s'est tenue le **3 décembre dans les salons de l'Hôtel de Ville**. L'événement a rassemblé près de **2 500 participantes et participants** autour d'un programme riche mêlant **conférences, ateliers, stands associatifs, animations et DJ-set**.

Pas moins de **45 associations** étaient mobilisées pour proposer des **animations participatives** sous forme de stands ou d'ateliers, offrant un panorama vivant de l'engagement citoyen à Paris.

Deux **conférences thématiques**, chacune suivie par plus de **250 personnes**, ont permis d'approfondir les enjeux actuels de l'engagement :

- **Les citoyens engagés, acteurs de la résilience de Paris**
- **Valoriser l'engagement associatif et citoyen : vers un passeport parisien de l'engagement**

---

**PARTIE 3**  
ANNEXES

---

## **ANNEXE 1**

### GLOSSAIRE DES DIRECTIONS OPERATIONNELLES

- **DAC** – Direction des Affaires Culturelles
- **DAE** – Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
- **DASCO** – Direction des Affaires Scolaires
- **DDCT** – Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
- **DEVE** – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
- **DFPE** – Direction des Familles et de la Petite Enfance
- **DGOM** – Délégation Générale à l'Outre-Mer
- **DJOP** – Délégation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques
- **DGRI** – Délégation Générale aux Relations Internationales
- **DILT** – Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports
- **DJS** – Direction de la Jeunesse et des Sports
- **DLH** – Direction du Logement et de l'Habitat
- **DPE** – Direction de la Propreté et de l'Eau
- **DPMP** – Direction de la Police Municipale et de la Prévention
- **DRH** – Direction des Ressources Humaines
- **DSOL** – Direction des Solidarités
- **DSP** – Direction de la Santé Publique
- **DTEC** – Direction de la Transition Écologique et du Climat
- **DU** – Direction de l'Urbanisme
- **DVD** – Direction de la Voirie et des Déplacements
- **SG** – Secrétariat Général

## ANNEXE 2

### 62 APPELS À PROJETS LANCÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN 2024

**Formation, Recherche et Emploi : 15 appels à projets visaient l'accompagnement des demandeurs d'emplois, des étudiants, des entreprises sociales et solidaires, des associations par la mise en place d'actions concrètes et innovantes**

- Aide alimentaire pour les étudiants
- Alimentation durable et solidaire
- Dispositif « premières heures »
- Dynamique emploi pour l'accompagnement à l'emploi
- Formations professionnelles innovantes code et numérique
- Formations professionnelles aux métiers de la transition écologique
- Formations professionnelles aux métiers de l'agriculture durable
- Jeunes PouSSEs 2024-2026
- Insertion par l'activité économique parisiennes (SIAE)
- Kit Asso (accompagnement des associations)
- Paris Emplois à domicile
- Partage de la culture scientifique
- Parcours linguistiques à visée professionnelle
- Trophées de l'économie sociale et solidaire
- Urgence économie sociale et solidaire

**Solidarité, santé et inclusion : 6 appels à projets visaient les actions de prévention, d'animation et d'inclusion en direction des publics fragiles**

- Dispositif Ville, Vie, Vacances
- Inclusion numérique pour l'équipement informatique et numérique des associations
- Prévenir les conduites à risques en milieu festif
- Prévention des conduites à risque des jeunes pris en charge (protection de l'enfance)
- Prévention des rixes
- Vacances adaptées pour des parisien(ne)s en situation de handicap

**Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : 5 appels à projets visaient à développer des actions dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024**

- Fonds d'animation locale dédié aux sites de festivités dans le cadre des Jeux olympiques
- Education par le sport : promo 5 - 2024/2025
- Formations aux métiers de l'hospitalité
- Impact 2024 (4<sup>e</sup> édition)
- *Safe places* durant les Jeux de Paris 2024

**Engagement citoyen et associatif, Soutien aux quartiers populaires : 7 appels à projets visaient à réduire les inégalités sociales et territoriales et à susciter l'engagement citoyen**

- Actions de remobilisation des jeunes
- Apprentissage du français à destination des réfugiés et demandeurs d'asile résidant en centre d'hébergement à Paris

- Budget participatif dans les quartiers populaires parisiens
- Démocratie, art et citoyenneté au Théâtre de la Concorde
- Lutte contre les discriminations
- Politique de la ville
- Sensibilisation égalité filles-garçons dans les collèges

**Culture, Patrimoine et Tourisme : 7 appels à projets visaient à soutenir les acteurs culturels et à familiariser les jeunes Parisiennes et Parisiens aux pratiques artistiques et culturelles**

- Aide à la diffusion d'œuvres
- Aide à la résidence artistique et culturelle
- Dispositif d'aides à projet
- Dispositifs d'aides à projet à destination des artistes
- Résidence en collège
- Résidence en crèche
- Transformation durable de l'hébergement touristique parisien

**Petite Enfance, enfance, sport et jeunesse : 7 appels à projets visaient l'accompagnement des familles, de leurs enfants et des séniors par la mise en place d'activités favorisant le bien-être et l'épanouissement de tous**

- Accompagner les parents d'adolescents
- Ateliers du samedis matin dans les écoles : liens parents-enfants
- Familles
- Organisation, animation et suivi des activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre du « Renouveau urbain-NPNRU = Nouveau Programme National de Renouveau Urbain » pour les élèves des écoles et collèges publics de la Ville de Paris
- « Paris sportive » en faveur de la mixité sur les terrains de sport
- Sport Séniors en plein air
- Temps d'activités périscolaires

**Transition écologique et environnement : 11 appels à projets visaient la transition écologique et le respect de l'environnement**

- Cap sur l'économie circulaire
- Compost
- Immobiliers pour des lieux de collecte, transformation, production, vente et logistique pour une économie solidaire et engagée à Paris
- Jardins partagés et jardin relais
- Médiation, action sociale et animaux
- Printemps des cimetières
- Territoires 0 déchets
- Paris passe au réemploi sur les berges de Seine
- « Paris sème » en faveur des acteurs de l'agriculture durable de proximité
- Paris Fertile
- Protection des chats libres à Paris

***Action internationale : 4 appels à projets visent à soutenir des actions à l'échelle internationale et européenne sur des thématiques prioritaires fixées par la Ville de Paris***

- Campagne de lutte contre le VIH/Sida à l'international
- Label Paris Europe
- SOLIDAE pour l'accès aux services essentiels dans les pays en développement
- SOLIDEV pour des actions de solidarité internationale

## ANNEXE 3

### LES RESSOURCES

Pour effectuer et suivre une demande de subvention depuis le portail Paris Asso dans l'onglet Paris Subventions : [www.parisasso.paris.fr](http://www.parisasso.paris.fr)

Pour tout savoir sur le soutien de la Ville de Paris à la vie associative : [www.paris.fr/associations](http://www.paris.fr/associations)

Pour toute question : [sollicitations.paris.fr](http://sollicitations.paris.fr)

Pour être accompagné, se former, obtenir des conseils ou des renseignements :

- Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP) – 182 avenue Daumesnil, 75012 Paris : [www.paris.fr/lieux/carrefour-des-associations-parisiennes-6605](http://www.paris.fr/lieux/carrefour-des-associations-parisiennes-6605)
- Les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) : [www.paris.fr/lieux/%20maisons-de-la-vie-associative-et-citoyenne/tous-les-horaires](http://www.paris.fr/lieux/%20maisons-de-la-vie-associative-et-citoyenne/tous-les-horaires)